

• AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES
- DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE ZINDER
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DE DIFFA
- DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT DE NIAMEY
- ECOLE NORMALE DE DIFFA
- CENTRE DE SANTÉ DE MÈRE ET ENFANT D'AGADEZ
- CONSEIL DE VILLE DE ZINDER
- PROJET INTEGRE DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESILIENCE MULTISECTORIELLE PIDUREM (GALLAY MA ZAADA)

• AVIS D'ATTRIBUTION

- DIRECTION REGIONALE DE L'ELEVAGE D'AGADEZ
- PROJET RÉGIONAL D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE AU SAHEL
- DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO
- PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNUATES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER
- UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROJET DE DOSSO

• PLANS PRÉVISIONNELS

- DIRECTION RÉGIONALE DE JEUNESSE ET DE SPORTS DE DOSSO
- DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DE SPORT DE TAHOUA
- DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE ZINDER
- DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT DE NIAMEY
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE D'AGADEZ
- DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE DOGONDOUTCHI
- DIRECTION REGIONALE DES MINES D'AGADEZ
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ZINDER
- DIRECTION RÉGIONALE DES IMPÔTS DE MARADI
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES MINES D'IFEROUANE
- PREFECTURE DE DAKORO
- LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ISSA BERI DE NIAMEY
- COMMUNE URBAINE DE DOGONDOUTCHI
- TRIBUNAL D'INSTANCE DE DAKORO
- MAISON D'ARRET ARLIT



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS





Sommaire

- AVIS D'APPEL À CANDIDATUREPAGES 3-11
- AVIS D'ATTRIBUTION PAGES 12-15
- PLANS PRÉVISIONNELS PAGES 16-25
- DÉCISION CRD PAGES 26-31



Agence de Régulation des Marchés Publics



Journal des Marchés Publics

Hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Niger

BP : 725 - Niamey - NIGER
Tél : (00227) 20 72 35 00
Email : armp@intnet.ne
Site web : www.armp-niger.org

Directeur de Publication

Dr. Issoufou Adamou

Directrice de la Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

M. Adamou Tahirou

M. Yacouba Soumana

M. Amadou Mahaman Rabiou

Dr. Almoctar Mahamane

M. Maharou Habou

Conception & Impression



La Grande Imprimerie du Niger

BP: 383 Niamey - Niger

Tél. : +227 20 73 30 91

96 86 33 33

Tirage :

200 exemplaires

Abonnement/Distribution

ARMP : Tél : 20 72 35 00



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE (AAPC) RÉF. 01/2022/DRP/HNABD

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis de l'additif 1 de Passation des Marchés paru dans LE SAHEL du n° 10281 du jeudi 24 février 2022 ;

Le Ministère de la Santé Publique (MSP) a l'intention d'utiliser une partie des fonds de l'Etat pour effectuer les paiements au titre du marché suivant : **Fourniture de six (6) véhicules :**

Lot 1 cinq (5) véhicules berline

2. Fourniture de cinq (5) véhicules berlines, au profit du MSP AON n°01/2022/MAT-ROUL/SAMU /MSP/P/AS/relance LOT 1 ;

Le Ministère de la Santé Publique, de la Population et des affaires sociales sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivants : fourniture **cinq (5) véhicules en lot unique.**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public], et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Ministère de la Santé Publique

Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public Porte 2.31

BP: 623 Niamey BP 623 Tel: 99 91 30 42

Email: djouma72@yahoo.fr

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public deuxième étage nouveau bâtiment porte 3.31 du lundi au jeudi de 8h à 17h et les vendredis de 8h à 12h, heure locale .

Les exigences en matière de qualifications sont : Voir la Section III. Critères d'évaluation et

de qualification des DPAO pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de trois Cent Mille (300 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après Direction des Marchés Publics et des Délégations des services Publics/ 2^e étage immeuble abritant le Ministère de la santé Publique Niamey. La méthode de paiement sera en espèces. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par dépôt direct auprès du secrétariat de la Direction des marchés Publics et des Délégations des Services Publics.
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Direction des Marchés Public et des Délégations de Service Public sis au Ministère de la Santé Publique nouveau bâtiment porte 2 .31 Niamey (Niger) au plus tard le 10 janvier 2022 à 10 H, heure locale. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de deux Millions (2 000 000) francs CFA.
8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 10 janvier 2022 à 10 H 30 minutes heures locales à l'adresse suivante : salle de réunion 3^{ème} étage du Ministère de la Santé Publique.



DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE ZINDER

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°003/FCSE/2022/DRET/FP/ZR

- 1 Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'approbation de l'additif n°5 du Plan Prévisionnel de Passation des Marchés publics (PPM) initial, du 25 octobre 2022
- 2 La Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Zinder a obtenu des fonds du Fonds Commun Sectoriel Education (FCSE), afin de financer les travaux de construction de neuf classes pour la DRET/FP de Zinder, et a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N°006/FCSE/2022/DRET/FP/ZR **relatif aux travaux de construction de neuf salles pour la Direction Régionale de Zinder**
- 3 La Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction de neuf salles de classes en deux lots.
- 4 La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 à 39, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5 Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Zinder auprès du Service infrastructures et équipements de la DRET/FP/ZR ou prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au Service Financier du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 12h30
- 6 Les exigences en matière de qualifications sont :
 - une attestation de régularité fiscale (ARF) datant de moins de trois(3) mois pour les soumissionnaires nationaux.
 - une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'Autorité chargée de la Régulation des Marchés Publics datant de moins de six (6) mois pour les entreprises de l'espace UEMOA ;
 - Un Certificat d'agrément d'au moins de la catégorie 2 des travaux de construction délivré par l'administration compétente
- 7 Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Cent cinquante Mille (150 000) FCFA auprès de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP/ZR), chez le service Financier de Zinder. La méthode de paiement sera en espèce. le Dossier d'Appel d'offres sera remis à l'acheteur après acquittement du coût d'acquisition.
- 8 Les offres devront être soumises à la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP/ZR), Route de Mirriah derrière LP- ANA (EX-CFPA) de Zinder **au plus tard le 15 décembre 2022 à 10 heures. les offres soumises en retard ne seront pas acceptées.**
- 9 Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
- 10 Les offres seront ouvertes **le 15 décembre 2022 le même jour à 10 heures 30 minutes** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP/ZR), Route de Mirriah derrière LP- ANA (EX-CFPA).

Le Directeur Régional



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION DE DIFFA

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX N°01/2022/DREDD POUR LA FOURNITURE, MATÉRIELS, ET MOBILIERS DE BUREAU

1. Le présent Avis d'appel à candidature fait dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification.
2. La Direction Régionale sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison de fournitures suivantes : **Fournitures, Matériels et Mobiliers de Bureau**
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. La livraison se fera au plus tard 10 jours après la notification du marché.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) FCFA** à la Direction Régionale de l'Environnement et de

Développement Durable de Diffa, du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h

6. Les offres devront être soumises à la Direction Régionale de l'Environnement et de Développement Durable de Diffa au plus tard le **15/12/2022 à 9h30** Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quinze (15) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **15/12/2022 à 10h dans la salle de réunion de** à la Direction Régionale de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification de Diffa.

Conclusion

Par décision motivée l'administration de la Direction Régionale de l'Environnement et de Développement Durable se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis a candidature

Le Directeur

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT DE NIAMEY

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport approuvé par la DGCMP/OB par lettre **N°001631/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 15 Novembre 2022.**
2. La Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la dotation des CPJ en matière d'œuvres
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai de livraison du marché est de sept (07) jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme

non remboursable de Vingt mille (20 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport sise à la MJC Djado Sékou au quartier Maison Economique.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport au plus tard le 15/12/2022 à 09H30 Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 15/12/2022 à 10h à l'adresse suivante : **la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport**

La Directrice Régionale



ECOLE NORMALE DE DIFFA

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX N°04/2022/ENI POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES

1. Le présent Avis d'appel à candidature fait suite à l'exécution du Plan Prévisionnel de passation des Marchés initial de l'Ecole Normale de Diffa.
2. L'Ecole Normale de Diffa sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison de fournitures suivantes : **AQUISITION DE MATERIELS ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES**
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. La livraison se fera au plus tard 10 jours après la notification du marché.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Rensei-

- gnements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) FCFA** à l'Ecole Normale de Diffa, du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h
6. Les offres devront être soumises à l'Ecole Normale au plus tard le **15/12/2022 à 9h30** Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
 7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quinze (15) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.
 8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **15/12/ 2022 à 11h dans la salle de réunion de l'Ecole Normale.**
- Par décision motivée l'administration de l'Ecole Normale se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis a candidature

Le Directeur

ECOLE NORMALE DE DIFFA

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX N°05/2022/ENI POUR LA DOTATION EN PNEUMATIQUE DES MOYENS ROULANTS

1. Le présent Avis d'appel à candidature fait suite à l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés initial de l'Ecole Normale de Diffa.
2. L'Ecole Normale de Diffa sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison de fournitures suivantes : **POUR LA DOTATION EN PNEUMATIQUE DES MOYENS ROULANTS**
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. La livraison se fera au plus tard 10 jours après la notification du marché.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Rensei-

- gnements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) FCFA** à l'Ecole Normale de Diffa, du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h
6. Les offres devront être soumises à l'Ecole Normale au plus tard le **15/12/2022 à 9h30** Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
 7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quinze (15) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.
 8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **15/12/2022 à 12h dans la salle de réunion de l'Ecole Normale.**
- Par décision motivée l'administration de l'Ecole Normale se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis a candidature

Le Directeur



ECOLE NORMALE DE DIFFA

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX N°03/2022/ENI POUR LA FOURNITURE D'OUTILS ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES

1. Le présent Avis d'appel à candidature fait suite à l'exécution du Plan Prévisionnel de passation des Marchés de l'additif n°1 de l'Ecole Normale de Diffa.
 2. L'Ecole Normale de Diffa sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison de fournitures suivantes : **FOURNITURE ET ENTRETIEN DE MOBILIERS**
 3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
 4. La livraison se fera au plus tard 10 jours après la notification du marché.
 5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) FCFA** à l'Ecole Normale de Diffa, du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h
 6. Les offres devront être soumises à l'Ecole Normale au plus tard le **15/12/2022 à 9h30** Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
 7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quinze (15) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.
 8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **15/12/2022 à 10h dans la salle de réunion de l'Ecole Normale.**
- Par décision motivée l'administration de l'Ecole Normale se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis à candidature

Le Directeur

CENTRE DE SANTÉ DE MÈRE ET ENFANT D'AGADEZ

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du plan initial du PPM 2022 du CSME d'Agadez, publié et paru dans l'hebdomadaire N° 444 du 20 au 26 juin 2022 de l'ARMP ;
2. Le Directeur du Centre de Santé de Mère et Enfant d'Agadez sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des denrées alimentaires ;
3. La passation du Marché sera conduite par demande de Renseignements et de prix à compétition ouverte tel que défini à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles ;
4. Le délai d'exécution du marché est de 15 jours;
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de quarante mille (40000) FCFA au CSME d'Agadez de 8h à 17.h du lundi au jeudi et de 8h à 13 h le vendredi ;
6. Les offres présentées en un (1) original et deux (2) copies devront parvenir ou être remises au CSME au plus tard le 15/12/2022 à 9h. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées ;
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 30 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP ;
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 15/12/2022 à 9h30 dans la salle de réunion du CSME d'Agadez.

Le Directeur



CONSEIL DE VILLE DE ZINDER

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

RELANCE DES LOTS N°1, LOT 4, LOT5, LOT 8 PAR RAPPORT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N 001/2022VZ/FCSE POUR LA CONSTRUCTION DE 24 SALLES DE CLASSE EQUIPEES, DANS LA VILLE DE ZINDER

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation de la Ville de Zinder publié dans le **Journal des Marchés Publics (ARMP) » N° 451 paru le 08 Août 2022**
2. Le Gouvernement du Niger a obtenu un appui au titre du Fonds Commun Sectoriel de l'Education et a confié aux Collectivités une partie de cet appui pour effectuer des paiements au titre des travaux de construction de Salles de classe.
3. Le Conseil de Ville de Zinder sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux critères de qualifications requises pour réaliser les travaux de construction de 12 salles classes équipées, réparties en 04 lots comme suit :

N° Lot	Département	Commune	Nombre de classe	Tables bancs	Bureau maitre	Armoire	Chaise
1	Ville de Zinder	1er arrondissement	3	25	1	1	2
4	Ville de Zinder	3ème arrondissement	3	25	1	1	2
5	Ville de Zinder	3ème arrondissement	3	25	1	1	2
8	Ville de Zinder	4ème arrondissement	3	25	1	1	2

Le délai d'exécution des travaux est de cinq **(5) mois** à compter de la date de notification du marché approuvé.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles **29 à 39**, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et/ou consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès du Secrétariat général de la Ville de Zinder du lundi au jeudi de 8h à 17 h et le vendredi de 8 h à 13h. Les candidats intéressés peuvent acquérir le dossier d'Appel d'offres complet à titre onéreux, contre paiement d'une somme non remboursable de **100 000 FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après au bureau du receveur municipal.

Il est prévu quatre (04) lots.

Chaque entreprise peut concourir sur les quatre (04) lots et ne peut avoir qu'un seul lot.

La méthode de paiement sera **le paiement en espèces**.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Secrétariat général de la Ville de Zinder au plus tard le Jeudi 15 décembre à 10 H. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, par lot, d'un montant équivalent à **2% du montant TTC de l'offre**. (donner une valeur calculée variant de 1 à 3% du montant prévisionnel)
8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.
9. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 15 décembre à **10H 30 mn** à l'adresse suivante : **Secrétariat générale de la Ville de Zinder**
10. **Par décision motivée, le Conseil Communal se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.**

Le Secrétaire Général



PROJET INTEGRE DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESILIENCE MULTISECTORIELLE PIDUREM (GALLAY MA ZAADA)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement composé d'un crédit N°7083-NE d'un montant de 111 700 000 d'Euro et d'un don N°E016 d'un montant équivalent à 89 700 000 DTS pour conduire les activités du Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle au Niger (PIDUREM) et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce financement pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce Projet. La passation des marchés financés par l'IDA sera régie par les procédures et les critères de provenance définis par la Banque mondiale.

2. Le Projet comprendra les composantes suivantes :

❖ **Composante 1 – Accroître la résilience aux inondations et améliorer l'accès aux services de base (IDA : 222 millions de dollars US). Il est structuré en trois sous composante :**

□ **Sous-composante 1.1 : Investissements de reconstruction post-inondation financés par le Guichet pour la réponse aux crises (CRW) (IDA CRW : 100 millions de dollars US).** Cette sous-composante financera la reconstruction et la remise en état des infrastructures endommagées de réduction risques d'inondation et de drainage urbain, y compris le traitement des koris et des ravins, les digues de protection contre les inondations, les chaussées drainantes et les collecteurs d'eau de pluie dans les municipalités urbaines retenues pour les investissements. Cette sous-composante financera également les études techniques, les conceptions et la supervision des travaux;

□ **Sous-composante 1.2 : Investissements dans la réduction réduction des risques d'inondation dans les zones urbaines et périurbaines (IDA : 40 millions de dollars EU).** Cette sous-composante financera la construction et la réhabilitation des

infrastructures de réduction des risques d'inondation et de drainage urbain avec des solutions naturelles. Ces investissements comprennent : (i) le drainage urbain, y compris les collecteurs d'eau de pluie, les chaussées drainantes et les systèmes d'assainissement connexes ; (ii) les mesures de protection contre les inondations, y compris les protections des berges des rivières ; les barrières de pierre et les déversoirs dans les " koris " (cours d'eau intermittents sablonneux) ; les digues autour des zones urbaines et les périmètres irrigués (Aménagement Hydro-Agricole - AHA) le long du fleuve Niger ; et (iii) les pratiques de gestion des terres et des ressources en eau, y compris la récupération des terres, la fixation des dunes de sable, remblai en pierre et des enrochements/digues perméables dans les bassins versants ; le remodelage ou le reprofilage des canaux de drainage naturels et les structures de contrôle des mares

□ **Sous-composante 1.3: Investissements dans les infrastructures municipales résilientes (IDA : 82 millions de dollars US).** Cette sous-composante financera la construction, la reconstruction, la réhabilitation et la mise à niveau climatique des infrastructures municipales dans les municipalités urbaines sélectionnées pour les investissements selon un éventail d'options adaptées aux priorités des municipalités bénéficiaires (seule une sélection d'activités sera mis en œuvre dans chaque municipalité en fonction des besoins et des lacunes identifiées) : (i) les routes urbaines ; (ii) les infrastructures et équipements de gestion des déchets , ainsi que les initiatives de collecte, de tri, de réutilisation (y compris le compost) et de recyclage des déchets, qui favorisent la mobilisation des jeunes et la création d'emplois ; (iii) l'approvisionnement en eau potable ; (iv) les infrastructures commerciales, entre autres les marchés locaux, les infrastructures agricoles urbaines et périurbaines, y compris



les périmètres irrigués (Aménagements Hydro-agricoles, AHAs) pour la production de riz et de légumes frais afin d'améliorer la protection contre les inondations et de soutenir la sécurité alimentaire dans les zones urbaines, avec la fourniture d'équipements et de matériels spécifiques pour les producteurs de légumes, en avantageant ceux qui sont dirigés par des femmes, dans une perspective de création d'emplois ; (v) les espaces publics, y compris la végétalisation urbaine pour réduire la température, lutter contre les îlots de chaleur urbains et améliorer l'absorption du dioxyde de carbone, la création de nouvelles forêts urbaines et la préservation des forêts existantes, comme la *Ceinture Verte* de Niamey, entre autres, les terrains de jeux, les squares, les bords de rivière, les trottoirs (perméables et de couleur claire pour réduire la chaleur), les parcours de santé et les allées piétonnes ; (vi) un éclairage public économe en énergie et intégrant des technologies vertes ; (vii) des infrastructures sociales (centres communautaires/de jeunesse, écoles et centres de santé) ; et (viii) des abris d'urgence pour les populations touchées par les inondations, et des centres de crises avec des casernes de pompiers

❖ **Composante 2 - Améliorer la gestion urbaine (IDA : 12 millions de dollars US)**

Cette composante est structurée en deux sous composante :

Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités de gestion urbaine pour les municipalités (6 millions de dollars US).

Cette sous-composante financera le développement ou la mise à jour des outils de planification municipale, y compris pour l'exploitation et la Maintenance (O&M) et la gestion des actifs, qui peuvent comprendre entre autres : (i) des plans directeurs d'aménagement urbain (Plan urbain de référence PUR, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme SDAU) ; (ii) des plans directeurs d'assainissement et de drainage des eaux pluviales à l'échelle de la ville ; (iii) des plans municipaux de gestion des déchets solides ; et (iv) des plans de développement municipaux (Plan de Développement Communal PDC, Plan de Développement Intégré PDI, et

Plans d'investissement Annuels PIA), intégrant des considérations de résilience aux inondations. Cette sous-composante financera également des activités de formation et de renforcement des capacités des 25 municipalités sélectionnées

Sous-composante 2.2 : Renforcement institutionnel pour la réduction des risques d'inondation et la préparation et la réponse aux situations d'urgence aux niveaux national et local, y compris les services Hydromet (6 millions de dollars US).

Cette sous-composante financera : (i) les évaluations des risques d'inondation, de sécheresse et de chaleur dans les zones urbaines et l'acquisition d'imagerie satellite ainsi que l'entretien et le fonctionnement de l'équipement de cette imagerie aérienne, à utiliser exclusivement pour l'imagerie, l'analyse et la cartographie des zones urbaines sélectionnées afin d'aider à la modélisation des inondations ; (ii) la formation à la préparation et à la réponse d'urgence face aux inondations, sécheresse et chaleurs ; (iii) l'assistance technique dans le secteur de la DRM pour renforcer la coordination et les consultations ; (iv) la sensibilisation et l'engagement de la communauté, y compris la création de comités locaux inclusifs (y compris les OSV et SCAPRU pour un suivi de la sécurité alimentaire, des Comités de vigilance contre les inondations et autres types d'organisations communautaires) avec une participation active et des femmes occupant des rôles de direction ; (v) les plans d'urgence et les exercices de simulation ; (vi) les systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide aux urgences, les outils et équipements de prévision hydrométéorologique à l'appui des systèmes d'alerte précoce et des besoins de sécurité alimentaire ; (vii) un soutien aux instruments de protection civile, notamment le Centre Opérationnel de Veille, d'Alerte et de Conduite de Crise (COVACC), à l'échelon régional, développé avec le soutien de l'initiative CREWS (Climate risk and early warning system - Service d'alerte précoce informé des risques climatiques) ; et (viii) les bases de données et les systèmes d'information sur les risques et les désastres ;

❖ **Composante 3 - Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) (IDA : 0 million de dollars US).** Cette composante



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE



fournira une réponse immédiate à une crise ou une urgence éligible, selon les besoins, en finançant la mise en œuvre de la réhabilitation et de la construction des infrastructures de reconstruction d'urgence. Les ressources seront allouées à cette composante selon les besoins pendant la mise en œuvre. Un manuel d'opérations pour le CERC sera préparé par le gouvernement du Niger et fournira des directives et des instructions détaillées sur la manière de déclencher le CERC et d'utiliser les fonds (y compris les critères d'activation, les dépenses éligibles et les dispositions spécifiques de mise en œuvre ainsi que le personnel requis pour l'autorité de coordination;

1. Composante 4 : Soutien à la gestion et au suivi du projet (IDA : 16 millions de dollars US). Cette composante prendra en charge les coûts associés au soutien à la mise en œuvre, y compris la coordination, la mise en œuvre et la supervision du projet, la gestion financière, les audits, la communication et la sensibilisation, la passation de marchés, le suivi et l'évaluation de projet et la gestion environnementale et sociale (y compris la supervision du plan d'engagement environnemental et social (PEES) et les instruments environnementaux et sociaux comme les plans d'action de réinstallation – PAR (mais à l'exclusion de tout paiement de toutes dépenses foncières résultant de la mise en œuvre des PAR)). Elle couvrira également les coûts associés à la gestion quotidienne du projet, y compris l'achat d'équipements, la fourniture d'une assistance technique et de services de conseil technique, la mise en œuvre des actions de renforcement de capacité et le fonctionnement de l'unité de mise en œuvre du projet (y compris le financement des frais de formation et de fonctionnement) ainsi que des bureaux régionaux.
3. Les marchés financés par la Banque mondiale seront passés conformément aux procédures spécifiées dans le « *Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) Fournitures, Travaux, Services Autres que services de consultants et Services*

de Consultants de Juillet 2016 et révisé en novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020, et sont ouverts à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de la Passation des marchés. Après les négociations du projet, la Banque mondiale se chargera de la publication sur son site internet public, du plan de passation de marchés initial convenu et de toutes les mises à jour ultérieures une fois qu'elle aura émis un avis de non-objection.

4. Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale et de la Banque mondiale seront publiés dès leur communication, dans la revue en ligne "Development Business (UNDB online)", sur le site internet public de la Banque mondiale et dans le journal quotidien national « Le Sahel » et ou « Le Sahel hebdomadaire Sahel Dimanche » de l'Office National d'Édition et de Presse du Niger et aussi dans le quotidien dédié aux marchés publics de l'ARMP.
5. La pré-qualification des fournisseurs et entrepreneurs sera requise pour les contrats suivants :
 - ✓ Aménagement d'une décharge de type 1 - Route bitumée d'accès – Niamey.
 - ✓ Réalisations Collecteurs au niveau des régions d'Agadez, Maradi et Niamey
6. Les soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères de provenance et souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'appel d'offres, ou ceux ayant besoin de renseignements supplémentaires, devront s'adresser à l'adresse ci-dessous :

Unité de Coordination du PIDUREM

YABILAN Maman, Coordonnateur National du PIDUREM

B.P. 10 932 Niamey

Tél. : +227 20 75 20 71/72 –

Email : pidurem@gmail.com

Le coordonnateur



DIRECTION REGIONALE DE L'ELEVAGE D'AGADEZ

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

STURCTURE : Direction Régionale de L'élevage d'Agadez

EXERCICE BUDGETAIRE: 2022

SOURCE DE FINANCEMENT: Budget National

MODE DE PASSATION : demande de renseignement et de prix (DRP)

REFERENCE DU MARCHÉ: N°001/DRP/DREL/AZ/2022

OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de l'alimentation a la commission restauration dans le cadre de la CURE SALEE 2022

DATE ET SUPPORT DE PUBLICATION DE L'AVIS : journal de l'ARMP N°463 du 31 octobre au 06 novembre 2022

DATE DE NOTIFICATION AUX SOUMISSIONNAIRES : 24 NOVEMBRE 2022

Soumissionnaires	Objet du Marche	Montant Propose	Délai Livraison	Observations : Motif D'attribution ou du Rejet
ENTREPRISE ETPP	Fourniture de l'alimentation a la commission restauration dans le cadre de la cure salee 2022	13 407 875 F CFA/TTC	14 jours	l'entreprise ETPP est classée 2eme.
ENTREPRISE ECPP		13 335 750 F CFA/TTC	14 jours	ECPP est disqualifiée pour la fourniture de l'attestation de non exclusion des marches publics expirée a la date de l'ouverture.
ENTREPRISE EMA		11 999 000 F CFA/TTC	14 jours	EMA est classe 1 ^{ere} et retenu comme attributaire définitif pour avoir satisfait pour l'essentiel du marche

Le DREL/Agadez

PROJET RÉGIONAL D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE AU SAHEL PRAF/DD (SWEDD)

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Projet PRAF/DD Niger

Exercice budgétaire : 2022

Source de financement : IDA/Banque Mondiale

Méthode de sélection : Entente Directe

Objet du marché : Acquisition et installation d'un nouveau logiciel TOMPRO pour la gestion financière et comptable des fonds du projet (fonds de préparation du projet- PPF et fonds de la nouvelle phase du projet SWEDD3 Niger)

Date et support de publication de l'avis ; Invitation du 14/09/2022

Date de notification définitive au soumissionnaire : 29/11/2022

Soumissionnaire	Observations
C.E.S. Informatiques, BP 11706 Niamey Tél : 00227 96 97 20 21 E-mail : addyraphiou@yahoo.fr représenté par M. Raphiou Abdoulaye de nationalité nigérienne.	Offre négociée retenue pour un montant TTC de 18 564 000 FCFA avec un délai de livraison de 15 jours

Le Coordonnateur



AVIS D'ATTRIBUTION



DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP) de Dosso

Exercice budgétaire : 2022

Source du financement : Fonds commun sectoriel et de l'Education (FCSE)

Mode de passation : Appel d'Offre Restreint

Référence du marché : N°001/2022/DRET/FP/DO

Date d'approbation du marché : 27/10/2022

Objet du Marché : acquisition de la matière d'œuvre et outillages techniques pour les CFM et CET de la Région de Dosso

Date de notification attribution Provisoire : 20/10/2022

N°	Noms du soumissionnaire	Montant proposé	Délai de livraison
01	Ibrahim Modibo Abdrahamane LOT N°1	32 993 524	15 jours
02	Ibrahim Modibo Abdrahamane LOT N°2	20 001 520	15 jours

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP) de Dosso

Exercice budgétaire : 2022

Source du financement : Fonds commun sectoriel et de l'Education (FCSE)

Mode de passation : Appel d'Offre Restreint

Référence du marché : N°001/2022/DRET/FP/DO

Date d'approbation du marché : 27/10/2022

Objet du Marché : acquisition de la matière d'œuvre et outillages techniques pour les CFM et CET de la Région de Dosso

N°	Noms du soumissionnaire	Montant proposé	Délai de livraison
01	Ibrahim Modibo Abdrahamane LOT N°1	32 993 524	15 jours
02	Ibrahim Modibo Abdrahamane LOT N°2	20 001 520	15 jours

Le Directeur Régional



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNUATES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (PRECIS) UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROJET (URGP) DE DOSSO

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNUATES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (PRECIS)

UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROJET (URGP) DE DOSSO

Exercice budgétaire : **2022**

Source de financement : **FIDA**

Mode de passation : **SFQC**

Référence du marché : **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL N° 001/2022/URGP/PRECIS DOSSO/MAG**

Objet du marché : **Fourniture de services pour les études de faisabilités technique, environnementale, socio-économique, élaboration du dossier d'appel d'offre (dao) des travaux de réalisation de trois (3) seuils d'épandage de type I dans la Région de DOSSO.**

Date et support de Publication de l'avis : **Sahel-Quotidien de 08/04/2022**

Date de notification aux soumissionnaires : **15/08/2022**

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
Lot unique	Groupement de cabinets CAFI-B et AGECI, Tél : +227 96 41 37 47/80777863 et Email : cafi2000@yahoo.	25 225 000 F CFA	3 mois	Non retenu (classé troisième à l'issue de l'évaluation combinée)
	Groupement de Cabinets GENERAL de l'INGENERIE pour le DEVELOPPEMENT (GID) et GLOBAL TECH, Tél : +227 90 90 95 01 Niamey-Niger ; Email : globaltech.cabinet@gmail.com	13 500 000 F CFA	3 mois	Non retenu (classé deuxième à l'issue de l'évaluation combinée)
	Groupement de cabinets CETYM et AGESI, Téléphone +227 96 58 18 30	13 780 000 F CFA	3 mois	Retenu (classé premier à l'issue de l'évaluation combinée)



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNUATES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (PRECIS) UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROJET (URGP) DE DOSSO

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNUATES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (PRECIS)

UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROJET (URGP) DE DOSSO

Exercice budgétaire : **2022-2023**

Source de financement : **FIDA**

Mode de passation : **AON**

Référence du marché : **Avis d'Appel d'Offres National N°001/2022/TRV/URGP/PRECIS/DOSSO/MAG**

Objet du marché : **Travaux de construction et d'aménagement du siège de l'URGP PRECIS de Dosso.**

Date et support de Publication de l'avis : **Sahel-Quotidien de 29/06/2022**

Date de notification aux soumissionnaires : **26/09/2022**

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé/corrigé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
Lot unique	Groupement d'entreprises E.A.M.M et E.A.A.R ; NIF : 1708/R : 96 29 51 50	124 378 771	6 mois	Non retenu car l'entreprise E.A.A.R membre du groupement E.A.M.M et E.A.A.R plis N°1, a fourni une copie d'agrément de deuxième catégorie au lieu de troisième catégorie au moins comme demandé dans le DAO
	Entreprise SEBAROUTE ; NIF : 211/P, Tél : 96 96 85 03	155 632 782	6 mois	Non retenu (classée deuxième à l'issue de l'évaluation des offres et la correction du devis)
	SNCBI ; NIF : 39939/S, Tél : 96 31 69 00	124 538 994	6 mois	Retenu (classée premier à l'issue de l'évaluation des offres et la correction du devis)
	Entreprise DAR ES SALAM ; NIF : 1140/R, Tél : 96 96 14 99	140 016 008	6 mois	Non retenu pour n'avoir pas satisfait aux critères de références techniques tel que définies dans le DAO
	Entreprise ASSYM ; NIF : 19163/S, Tél : 97 12 08 08	134 999 223	6 mois	Non retenu pour n'avoir pas satisfait aux critères du personnel et insuffisance de matériels tels que définies dans le DAO



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION RÉGIONALE DE JEUNESSE ET DE SPORTS DE DOSSO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Acquisition des fournitures scolaires au profit des CPJ de Dosso et Gaya	DRJS/DO	DRP	PM	18/11/2022
2	Acquisition des matières d'œuvre au profit des CPJ de la région de Dosso	DRJS/DO	DRP	PM	18/11/2022

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DE SPORT DE TAHOUA (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Sélection des fournisseurs pour l'acquisition en deux lots de la matière d'œuvre et des fournitures scolaires dans les CPJ de la région de Tahoua	DRJS	DRP	PM	24/11/2022

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE ZINDER (Additif N°2)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
3	Acquérir 180 tables bancs	DRJS	DRP	PM	17/10/2022
4	Doter les CPJ de la région de Zinder en matière d'œuvre	DRJS	DRP	PM	18/10/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION RÉGIONALE DE JEUNESSE ET DE SPORTS DE DOSSO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
22/11/2022	24/11/2022	01/12/2022	01/12/2022	06/12/2022	12/12/2022	12/12/2022	7 jours	FCSE
22/11/2022	24/11/2022	01/12/2022	01/12/2022	06/12/2022	12/12/2022	12/12/2022	7 jours	FCSE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DE SPORT DE TAHOUA (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
03/12/2022	04/12/2022	14/12/2022	14/12/2022	21/12/2022	22/12/2022	29/12/2022	7 jours	FCSE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE ZINDER (Additif N°2)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
24/10/2022	27/10/2022	03/11/2022	05/11/2022	14/11/2022	21/11/2022	28/11/2022	15 jours	FCSE
25/10/2022	28/10/2022	04/11/2022	06/11/2022	15/11/2022	22/11/2022	29/11/2022	15 jours	FCSE



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT DE NIAMEY (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	doter les CPJ de Niamey en matière d'œuvres	DRJS	DRP	PM	25/10/22
2	doter les CPJ de Niamey en fournitures scolaires	DRJS	DRP	PM	18/11/22

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE D'AGADEV (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	fournitures de l'alimentation des cantines scolaires	DD	DRP	PM	17/11/2022

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE DOGONDOUTCHI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	construction d'un puits neuf	DDHA	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT DE NIAMEY (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
27/10/22	29/10/22	04/11/22	06/11/22	07/11/22	14/11/22	17/11/22	14 Jours	FCSE
29/11/22	30/11/22	07/12/22	10/12/22	13/12/22	20/12/22	29/12/22	14 Jours	-

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE D'AGADECZ (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
23/11/2022	30/11/2022	14/12/2022	16/12/2022	-	23/12/2022	30/12/2022	15 jours	Budget National

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE DOGONDOUTCHI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	15/11/2022	22/11/2022	22/11/2022	01/12/2022	08/12/2022	17/12/2022	30 jours	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DES MINES D'AGADEZ (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Acquisition des matériels informatiques	DR AGADEZ	DC	PM	-
2	acquisition des mobiliers de bureau	DR AGADEZ	DC	PM	-

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ZINDER (Additif N°5)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Construction de neuf salles classes au CET, CFM et lycées dans la ville de Zinder	DRET/FP	AON	PM	31/10/2022

DIRECTION RÉGIONALE DES IMPÔTS DE MARADI (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Acquisitions Matériels Informatique et Mobilier de Bureau	DRI/MI	DRP	PM	15/11/2022
2	Acquisitions Fourniture de Bureau, Produit d'Entretien et Consommable Informatique	DRI/MI	DRP	PM	25/05/2022
3	Entretien Batiment Recette des Impots Maradi 1 et Recette des Impots DFD (Division Fiscalité Declarative de Maradi)	DRI/MI	DAO	PM	04/11/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DES MINES D'AGADEZ (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	25/11/2022	01/12/2022	05/12/2022	14/12/2022	18/12/2022	24/12/2022	7 jours	Budget National
-	25/11/2022	01/12/2022	05/12/2022	14/12/2022	18/12/2022	24/12/2022	7 jours	Budget National

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ZINDER (Additif N°5)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
09/11/2022	11/11/2022	12/12/2022	16/12/2022	27/12/2022	03/01/2023	12/01/2023	60 jours	FCSE

DIRECTION RÉGIONALE DES IMPÔTS DE MARADI (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
24/11/2022	24/11/2022	01/12/2022	01/11/2022	09/12/2022	16/11/2022	23/12/2022	5 Jours	Budget National
03/06/2022	03/06/2022	10/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	28/06/2022	05/07/2022	5 Jours	Budget National
15/11/2022	15/11/2022	14/12/2022	14/12/2022	23/12/2022	29/12/2022	31/12/2022	1 Mois	Budget National



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES MINES D'IFEROUANE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMF ou au CF (5)
1	ACHAT DES CONSOMMABLES DE BUREAU	Le Directeur	DRP	PM	22/11/2022

PREFECTURE DE DAKORO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMF ou au CF (5)
1	Acquisitions des Equipements Résidence Préfet et le SG,	Préfet	DRP	PM	15/11/2022

LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ISSA BERI DE NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMF ou au CF (5)
1	construction et réhabilitations des classes et bureaux	LEP/ISSA BERI	DC	PM	17/11/22



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES MINES D'IFEROUANE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
01/12/2022	02/12/2022	09/12/2022	12/12/2022	21/12/2022	28/12/2022	06/01/2023	15 jours	Budget National

PREFECTURE DE DAKORO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
24/11/2022	24/11/2022	01/12/2022	01/11/2022	09/12/2022	16/11/2022	23/12/2022	5 Jours	Budget National

LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ISSA BERI DE NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
21/11/22	25/11/22	28/11/22	30/11/22	01/12/22	05/12/22	08/12/22	14 Jours	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE URBAINE DE DOGONDOUTCHI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Clôtures grillagée sur les sites maraiché de Karki Mallam , Dogonkiria et Tapkin Saw 2	SG	AOO	PM	11/11/2022
2	Terrassement, construction de bassin et réseau d'irrigation	SG	AOO	PM	14/11/2022
3	Fonçage de forages agricole profonds	SG	AOO	PM	11/11/2022
4	Appui au suivi Technique hydraulique, génie rural, Agriculture, Plan de Douchi	SG	CI	PM	-
5	Realisation d'un forage pour le parking	SG	DC	PM	-
6	Construction d'un bloc de deux classes	SG	DC	PM	-
7	Construction de latrines	SG	DC	PM	-
8	Achat d'un vehicule	-	DRP	PM	21/11/2022
9	Amenagement d'un parking gros porteur	SG	DC	PM	-

TRIBUNAL D'INSTANCE DE DAKORO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
3	Réhabilitation des Maison d'Arrets, Camps Pénaux et Juridictions	PTI/DK	DAO	PM	04/11/2022

MAISON D'ARRET ARLIT (Additif N°4)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Achat des produits alimentaires pour les detenus	le regisseur	DRP	PM	25/11/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE URBAINE DE DOGONDOUTCHI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
22/11/2022	23/11/2022	23/12/2022	28/12/2022	06/01/2023	13/01/2023	24/01/2023	90 jours	BC
23/11/2022	25/11/2022	26/12/2022	30/12/2022	10/01/2023	17/01/2023	26/01/2023	90 jours	BC
22/11/2022	23/11/2022	23/12/2022	28/12/2022	06/01/2023	13/01/2023	24/01/2023	90 jours	BC
-	14/11/2022	21/11/2022	21/11/2022	30/11/2022	07/12/2022	16/12/2022	90 jours	BC
-	14/11/2022	21/11/2022	21/11/2022	30/11/2022	07/12/2022	16/12/2022	30 jours	BC
-	28/11/2022	05/12/2022	05/12/2022	14/12/2022	21/12/2022	30/12/2022	90 jours	FP/ANTICT
-	28/11/2022	05/12/2022	05/12/2022	12/12/2022	23/12/2022	24/12/2022	90 jours	RAIL
30/11/2022	02/12/2022	16/12/2022	19/12/2022	28/12/2022	04/01/2023	13/01/2023	15 jours	BC
-	28/11/2022	05/12/2022	05/12/2022	12/12/2022	23/12/2022	24/12/2022	90 jours	RAIL

TRIBUNAL D'INSTANCE DE DAKORO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
15/11/2022	15/11/2022	14/12/2022	14/12/2022	23/12/2022	29/12/2022	31/12/2022	1 Mois	BN

MAISON D'ARRET ARLIT (Additif N°4)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
06/12/2022	07/12/2022	14/12/2022	16/12/2022	27/12/2022	03/01/2023	12/01/2023	15jours	BN



Décision N° 054 /ARMP/CRD

du mardi 02 Août 2022, sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Mandataire du Groupement INAKA/G2 Conception, BP : 10 564 Niamey-Niger, TEL(+227) 90 02 11 02 contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement, relatif à la Demande de Proposition n°001/2022/MUL/SG/DGUPL/DMP-DSP, portant sur l'élaboration de quatre Schémas Directeurs, d'Aménagement et d'Urbanisme des villes de Tillabéri et Zinder, des communes de Diffa et Magaria.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;
- Vu le décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des Marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP) ;
- Vu le règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la résolution du CNRMP du 02 juin 2022, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la requête n°005/2022/INAKA/2022/G2C/ARMP reçue le 22 Juillet 2022 du Mandataire du Groupement INAKA /G2 Conception ;
- Vu les pièces du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée à laquelle siégeaient **Mesdames : Souleymane Gambo Mamadou**, Président par intérim , **Bachir Safia Soromey, Diori Maimouna Malé, Rabiou Adamou, Chayabou Habou Ibrahim et Fodi Assoumane**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Monsieur Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef du Service de Contentieux assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, le CRD a rendu la décision dont la teneur suit :
- entre
- Le Groupement INAKA/G2 Conception**, soumissionnaire, **Demandeur**, d'une part ;
- et
- Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement**, Autorité Contractante, **Défendeur**, d'autre part ;
- Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.



Faits, procédure et prétentions des parties

Par lettre reçue le mardi 12 juillet 2022, le Secrétaire Général du **Ministère de l'Urbanisme et du Logement**, Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié au Mandataire du **Groupement INAKA-G2 Conception**, le rejet de son offre aux motifs que :

- il a fourni un acte d'engagement non conforme au **formulaire TECH-3** ;
- il n'a pas produit un Calendrier du Personnel exigé par le **formulaire TECH-9** de la Demande de Proposition.

Aussi, il l'a aussi informé que ce sont les cabinets AGECRHAU, CGIC-Afrique, CERISES-CSF/2EC, ATAIA et CAUDE Consult qui sont retenus pour l'étape suivante et son offre financière lui sera retournée sans être ouverte.

Par lettre reçue le vendredi 15 juillet 2022, le Mandataire du **Groupement INAKA-G2 Conception** a introduit un recours préalable, pour contester les résultats des travaux de la Commission d'évaluation des offres techniques.

Il soutient à l'appui de son recours que, d'une part, la PRM n'a pas précisé dans la lettre de notification de rejet, en quoi l'acte d'engagement qu'il a présenté n'est pas conforme à la DP, d'autre part, il a malencontreusement omis de joindre à son offre technique, un Calendrier du Personnel en précisant que la DP n'a nulle part fait de l'absence de ce calendrier un critère de rejet.

Il a demandé au Ministère de l'Urbanisme de lui transmettre une copie du rapport d'évaluation afin de mieux comprendre le processus d'évaluation des offres conformément à l'**article 97** du code des Marchés Publics.

Par lettre le mercredi 20 juillet 2022, le Secrétaire Général du **Ministère de l'Urbanisme et du Logement** a apporté des éléments de réponse au recours préalable en réitérant le grief portant sur l'acte d'engagement adressé au Ministre de l'Urbanisme et du Logement en lieu et place du Secrétaire Général du Ministère qui est la Personne Responsable des Marchés.

Il a également relevé qu'à la fin de la lettre d'engagement, au niveau de la formule de politesse, le requérant s'adressait à une autre autorité en l'occurrence « Monsieur le Coordonnateur », à laquelle sa lettre n'était pas adressée.

Concernant le second grief relatif au Calendrier du Personnel, la PRM fait savoir au requérant que la DP comprend une dizaine de formulaire (TECH) à commencer par la lettre de soumission, qui ont tous la même valeur et doivent être fournis par tous les soumissionnaires, en soulignant que l'absence d'un de ces formulaires entraîne le rejet pur et simple de l'offre.

N'étant pas satisfait de la réponse donnée à son recours préalable, le Mandataire du Groupement INAKA-G2 Conception a saisi le CRD par requête reçue le vendredi 22 juillet 2022.

Sur la recevabilité du recours

Pour statuer sur la forme d'un recours, le Comité de Règlement des Différends s'assure que la procédure de passation du marché est soumise au Code des marchés publics, vérifie les conditions de forme et de délais de sa saisine.

Le recours préalable doit obéir aux conditions fixées à l'**article 165** du code précité dispose que : « Tout candidat s'estimant injustement évincé peut soumettre par écrit un recours préalable auprès de la personne responsable du marché. Une copie de ce recours est adressée au Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Ce recours peut porter sur :

- 1) le dossier d'appel d'offres ou la demande de proposition;
- 2) la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la délégation;
- 3) les conditions de publication des avis;
- 4) les règles relatives à la participation des candidats et aux capacités et garanties exigées;



- 5) le mode de passation et la procédure de sélection retenue;
- 6) la conformité des documents d'appel d'offres à la réglementation en vigueur;
- 7) les spécifications techniques retenues et les critères d'évaluation.

Il doit invoquer une violation caractérisée de la réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Sous peine d'irrecevabilité, ce recours doit être exercé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la publication de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du dossier d'appel d'offres, de la notification de la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la délégation de service public. Le recours a pour effet de suspendre la procédure de passation ou d'attribution jusqu'à la décision de l'autorité contractante. »

En application des dispositions de l'article 166 du même code, en l'absence de décision favorable dans les **cinq (5) jours ouvrables** suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de **trois (3) jours ouvrables** pour présenter un recours devant le Comité de Règlement des Différends en matière d'attribution des marchés publics établi auprès de l'Agence de Régulation des Marchés Publics. La requête aux fins de saisine du CRD, doit satisfaire aux conditions prévues par l'article 5 du décret 2004-192/PRN/MEF du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends exige que « la requête doit contenir les nom et adresse du demandeur, l'objet de la demande, l'exposé sommaire des motifs, l'énonciation des pièces dont le requérant entend se servir et être accompagnée de la décision attaquée. La requête affranchie d'un timbre fiscal, conformément aux textes en vigueur, est inscrite sur un registre d'ordre tenu par le Secrétariat du Comité ».

En l'espèce, le Groupement INAKA/G2 Conception a introduit son recours préalable, le vendredi 15 juillet 2022, après avoir reçu la notification du rejet de son offre, le mardi 12

juillet 2022. Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement a répondu à ce recours le mercredi 20 juillet 2022.

A compter du **jeudi 21 juillet 2022**, le Mandataire du Groupement INAKA/G2 Conception avait jusqu'au **lundi 25 juillet 2022**, pour saisir le CRD, ce qu'il a fait, dès le **vendredi 22 juillet 2022**, soit dans les délais et les formes requis.

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu, dès lors, de déclarer recevable en la forme, le recours du Groupement INAKA/G2 Conception contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement.

PAR CES MOTIFS

- ✓ Déclare, recevable en la forme, le recours du Groupement INAKA/G2 Conception contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement;
- ✓ Dit **qu'un Conseiller est désigné** pour instruire le dossier ;
- ✓ Dit qu'en application de l'article 167 du code des marchés publics, la **procédure de passation dudit marché est suspendue**, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends ;
- ✓ Dit que les **documents originaux relatifs** à la procédure du marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les **meilleurs délais** ;
- ✓ Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier recours du Groupement INAKA/G2 Conception ainsi qu'au Ministère de l'Urbanisme et du Logement, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 02 Août 2022

La Présidente du CRD/Pi



Décision N° 058 /ARMP/CRD

du jeudi 11 Août 2022, sur l'examen au fond du recours introduit par le Mandataire du Groupement INAKA-G2 Conception, BP : 10 564 Niamey-Niger, TEL (+227) 90 02 11 02 contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement, relatif à la Demande de Proposition n°001/2022/MUL/SG/DGUPL/DMP-DSP, portant sur l'élaboration de quatre Schémas Directeurs, d'Aménagement et d'Urbanisme des villes de Tillabéri et Zinder, des communes de Diffa et Magaria.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;
- Vu le décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des Marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP) ;
- Vu le règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la résolution du CNRMP du 02 juin 2022, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la requête n°005/2022/INAKA/2022/G2C/ARMP reçue le 22 Juillet 2022 du Mandataire du Groupement INAKA /G2 Conception ;
- Vu les pièces du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée à laquelle siégeaient **Messieurs: Moustapha Matta**, Président, **Rabiou Adamou, Chayabou Habou Ibrahim, Fodi Assoumane, Mesdames : Bachir Safia Soromey et Diori Maimouna Malé**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Monsieur Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef du Service de Contentieux assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux



de la régulation, a rendu la décision dont la teneur suit :

Entre

Le Groupement INAKA-G2 Conception,
soumissionnaire, **Demandeur**, d'une part ;

et

Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement,
Autorité Contractante, **Défendeur**, d'autre part ;

Faits, procédure et prétentions des parties

Par lettre reçue le 12 juillet 2022, le Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié au Mandataire du Groupement INAKA-G2 Conception, le rejet de son offre aux motifs qu'il a fourni un acte d'engagement non conforme au **formulaire TECH-3** et il n'a pas produit un Calendrier du Personnel exigé par le **formulaire TECH-9** de la Demande de Propositions.

Aussi, il l'a informé que ce sont les cabinets AGECRHAU, CGIC-Afrique, CERISES-CSF/2EC, ATAIA et CAUDE Consult qui sont retenus pour l'étape suivante et que son offre financière lui sera retournée sans être ouverte.

Par courrier du 15 juillet 2022, le Mandataire du Groupement INAKA-G2 Conception a introduit un recours préalable, pour contester les résultats des travaux de la Commission d'évaluation des offres techniques.

Il soutient à l'appui de son recours que, d'une part, la PRM n'a pas précisé dans la lettre de notification de rejet, en quoi l'acte d'engagement qu'il a présenté n'est pas conforme à la DP, et d'autre part, il ajoute avoir malencontreusement omis de joindre à son offre technique, le Calendrier du Personnel exigé.

Il affirme que la DP n'a nulle part fait de la non production de ce calendrier un critère de rejet.

Il a en outre, demandé au Ministère de l'Urbanisme de lui transmettre une copie du rapport d'évaluation afin de mieux comprendre le processus d'évaluation des offres conformément à l'**article 97** du code des Marchés Publics.

Par lettre en date du 20 juillet 2022, le Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme et du Logement a apporté des éléments de réponse au recours préalable en réitérant le grief portant sur l'acte d'engagement adressé au Ministre de l'Urbanisme et du Logement en lieu et place du Secrétaire Général du Ministère qui est la Personne Responsable des Marchés.

Il a également relevé qu'à la fin de la lettre d'engagement, au niveau de la formule de politesse, le requérant s'était adressé à une autre autorité en l'occurrence « Monsieur le Coordonnateur ».

Concernant le second grief relatif au Calendrier du Personnel, la PRM fait savoir au requérant que la DP comprend une dizaine de formulaires (TECH) à commencer par la lettre de soumission, qui ont tous la même valeur et doivent être fournis par tous les soumissionnaires, en soulignant que l'absence d'un de ces formulaires entraîne le rejet pur et simple de l'offre.

N'étant pas satisfait de la réponse donnée à son recours préalable, le Mandataire du Groupement INAKA-G2 Conception a saisi le Comité de céans le 22 juillet 2022.

Dans le cadre du traitement de ce recours, le Comité a rendu le 02 Août 2022, la décision n°000054/ARMP/CRD sur la forme, dont la teneur suit :

- ✓ Déclare, recevable en la forme, le recours du Groupement INAKA/G2 Conception contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement;



- ✓ Dit qu'un **Conseiller est désigné** pour instruire le dossier;
- ✓ Dit qu'en application de l'**article 167** du code des marchés publics, la procédure de passation du marché est suspendue, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends;
- ✓ Dit que les documents originaux relatifs à la procédure du marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les meilleurs délais;
- ✓ Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur;
- ✓ Dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier recours du Groupement INAKA/G2 Conception ainsi qu'au Ministère de l'Urbanisme et du Logement, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

En application de cette décision, le Secrétariat Exécutif de l'ARMP a demandé, par lettre de notification n°0505/ARMP/SE/DRAJ du 09 Août 2022, au Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, la transmission des documents relatifs au marché, aux fins d'instruction du dossier.

EXAMEN DU DIFFEREND AU FOND

Pendant que la procédure du traitement du recours suivait son cours, le Mandataire du Groupement INAKA-G2 Conception a, par lettre n°006/2022/INAKA-G2C/ARMP reçue le 05 Août 2022 retiré la plainte qu'il a déposé contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement.

Il justifie ce retrait en ces termes : « malgré la pertinence de notre requête et dans un souci de ne pas bloquer la procédure, nous retirons notre plainte ».

Lors de son audition devant les représentants du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, après lecture de sa lettre, le requérant a confirmé le contenu de celle-ci en réitérant son désistement d'instance.

Au vu de ce qui précède, le CRD constate le retrait du recours du Groupement INAKA-G2 Conception contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement et lui en donne acte.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ constate le retrait du recours du Groupement INAKA-G2 Conception contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement et lui en donne acte.
- ✓ ordonne la levée de la suspension de la procédure de passation du marché ;
- ✓ dit que la décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au groupement INAKA-G2 Conception ainsi qu'au Ministère de l'Urbanisme et du Logement, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 11 Août 2022

Le Président CRD



Champ d'application des différents modes de passation des marchés publics au Niger